

Accords-cadres OMC Postulats du Groupe PDC

Le PDC salue les décisions visant à poursuivre les négociations de Doha. Notre pays entretient des liens économiques étroits avec l'étranger et a des intérêts importants à l'exportation. Les négociations portent avant tout sur une amélioration de l'accès aux marchés pour l'industrie des produits non agricoles et le secteur des services. Il est aussi important pour notre pays de simplifier les formalités douanières. Suite au cycle de Doha, qui devrait en principe s'achever en 2007, nos agriculteurs seront face à des défis difficiles. Le PDC s'engage pour ce changement structurel tienne compte de critères sociaux et offre des perspectives aux jeunes familles paysannes.

Le PDC salue le fait que des paiements directs non liés pourront toujours être versés après le cycle de Doha. Dans la situation actuelle, les paiements directs et les mesures visant à soutenir les structures sont un instrument important de notre politique agricole et le PDC s'engage clairement en faveur de leur maintien. Il convient également de relever que la Suisse est le 11^{ème} pays importateur du monde.

En matière de protection douanière, la délégation suisse aux négociations, conduite par le président de la Confédération, Joseph Deiss, a pu enregistrer une victoire sur ce point important. L'introduction définitive d'une catégorie de «produits sensibles» est un élément central des accords-cadres OMC qui permettra à la Suisse de faire bénéficier certains produits d'une protection douanière particulière. Ainsi, les produits menacés pourront aussi compter à l'avenir sur une meilleure protection douanière. Il est finalement important pour le PDC d'offrir aux pays du Tiers-Monde de véritables chances sur le marché. Ceci étant, on peut envisager que les négociations débouchent sur un résultat équilibré.

Le PDC:

1. invite le Conseil fédéral, en étroite collaboration avec les milieux concernés, à préparer suffisamment tôt des mesures socialement acceptables visant à atténuer les conséquences possibles du cycle de Doha;
2. s'engage pour que notre industrie d'exportation dans le domaine des produits non agricoles et dans le domaine de l'agriculture puisse accéder plus facilement aux marchés internationaux;
3. s'engage pour une industrie de transformation compétitive tant pour les secteurs situés en amont qu'en aval;
4. s'engage pour le maintien d'une agriculture suisse productive et reposant sur des exploitations familiales ainsi que celui des paiements directs non liés. Il soutient de nouvelles formes de coopération entre les exploitations paysannes et s'engage pour que l'agriculture suisse fournisse toujours des produits de grande qualité. De plus, il demande un assouplissement des conditions-cadres juridiques afin que l'agriculture jouisse aussi d'une marge de manœuvre lui permettant de faire preuve d'esprit d'entreprise;
5. invite la direction des négociations à continuer de s'engager avec fermeté en faveur de la multifonctionnalité, de la protection des animaux et d'une meilleure protection des indications géographiques.

Adopté lors de la séance du Groupe du 11 septembre 2004

Contact: CN Rosmarie Zapfl-Helbling